

Bureau du 04 novembre



*Groupe de Travail
Règlements Sportifs Jeunes*

Ces propositions font suite aux travaux du groupe de travail du 04 Février, du 12 Mars et à une demande renouvelée du Président Daniel Fonteniaud à l'occasion du Burel du 07 Juillet 2020.

Présents

Ligue: P.Guerin, S.Begel, S.Imbert

Vice-Président du Pôle Technique : C.Noguès

Représentant Conseil des Présidents de Club : J.L.Jouffroy



Objet de la réunion

- Finaliser les premières propositions du Groupe de Travail
- Enrichir celles-ci de nouvelles propositions suggérées par les collègues CTR et CTD PPF lors de la réunion ETR des 17 et 18 Septembre
- Envoyer les règlements à la commission sportive régionale et aux Présidents de Districts et des commissions techniques départementales pour consultation ainsi qu'aux collègues de l'ETR (Du 25/09 au 02/10)
 - Envoi des propositions à Jean-Marie Coppi et Daniel Fonteniaud
 - Présentation définitive en BUREL le 28 Octobre (Invitation S.Begel)
 - Présentation et finalisation en BUREAU le 04 Novembre (Présidents de Districts)
 - Validation au CA du 27 Novembre
- Proposer des modifications des règlements sportifs Jeunes à la prochaine assemblée générale électorale de la Ligue le 19 Décembre.

Toutes modifications ou nouveaux textes seront soumis à l'AG du 19 Décembre 2020 et ne seront applicables qu'à partir de la saison 2021/2022.

Process de consultation



*Groupe de Travail
Règlements Sportifs Jeunes*

Rappel du protocole:

- Suite à la visioconférence du groupe de travail sur les règlements sportifs jeunes en date du 25/09/2020, les Districts ont été sondés le 28/09/2020 pour un retour le 02/10/2020.
- Différentes propositions de modifications de règlements ont été proposées, il s'agissait de valider ou non par le biais d'un document Excel avec menu déroulant.
- Certains Districts ont fait de nouvelles propositions ou des remarques. Elles ont été ajoutées à la suite des diapositives concernées.
- Suite aux retours des Districts, les données ont été synthétisées et vous sont proposées sous forme de diagramme circulaire en secteurs (Camemberts - % de réponses Oui, non, autres...)



Saison 2019/2020

Constat

Pyramide Régionale

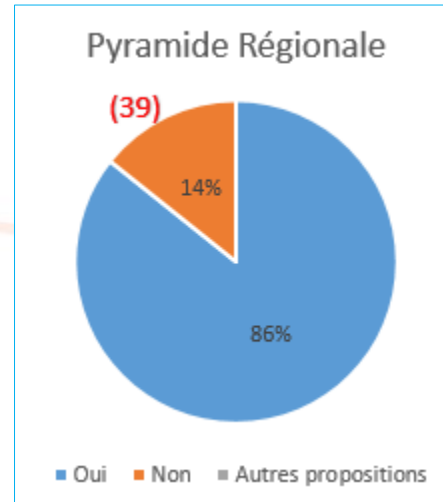
(36 équipes en U13 et 12 en U16)

U16: 12 équipes

U15: 12 équipes

U14: 18 équipes

U13: 36 équipes



Saison 2021/2022

Argument

Respect de la pyramide

(30 équipes en U13 et 12 en U16)

U16: 12 équipes

U15: 18 équipes

U14: 24 équipes

U13: 30 équipes

PYRAMIDE REGIONALE

Propositions / Remarques:



Nous sommes en accord avec le principe d'une pyramide avec baisse progressive des équipes dans les différents championnats mais on attire l'attention sur le fait qu'il ne faut pas aller plus loin sur le nombre d'équipe retenue en ligue afin de ne pas plus diminuer le nombre d'équipe en district.



Bureau du 04 novembre



U13

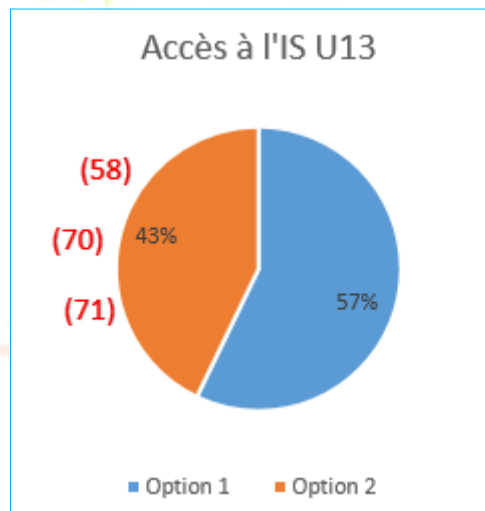


Proposition :

Accès à l'U13 IS :

- **Option 1 (Validée en Burel du 27/10) :** 24 équipes seront proposées au championnat U13 IS (au prorata du nombre d'équipes par district) dont 2 équipes minimum par District + 6 autres équipes gagneront leur accession suite à 2 plateaux de secteurs Play-Off regroupant 12 équipes dont à minima une équipe par district. Ces dernières seront sélectionnées au prorata du nombre d'équipes engagées dans la catégorie.
- **Option 2 (Non validée en Burel du 27/10) :** les 30 équipes seront désignées au prorata du nombre d'équipes inscrites par district avec un minimum de 2 équipes par district

U13 IS : 30 équipes sous la responsabilité d'un éducateur titulaire du Module U13 seront réparties en 5 poules de 6 assurant ainsi des matches Aller/Retour + Désignation d'un Dirigeant Tuteur pour l'arbitrage des Jeunes par les Jeunes (Calendrier plus allégé : Saison chargée pour les U13 + Participation Tournois/Détections PPF)



Groupe de Travail
Règlements Sportifs Jeunes

***Vigilance à la « Championnite » !
Play-Off sous contrôle et l'autorité des
Conseillers Techniques***



Bureau du 04 novembre



Groupe de Travail Règlements Sportifs Jeunes/ETR

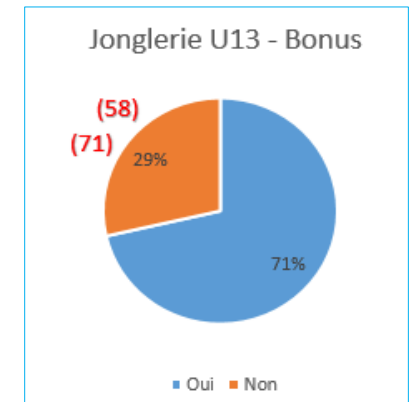
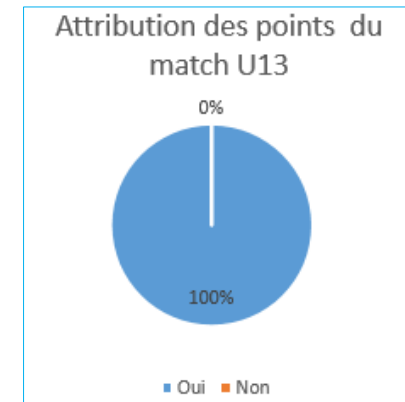
U13

Point de vigilance Finales départementales et régionale + Pôle Espoirs (Calendrier)

Le championnat U13 IS devra être terminé la première semaine de juin pour permettre aux clubs et aux équipes de participer aux tournois (Impact budgétaire)

Propositions (Validées en Burel du 27/10) :

- Attribution inchangée de la victoire à 3 pts, 1 pt le match nul, 0 pt défaite et - 1
- Valoriser l'équipe qui gagne le défi avec un minimum de 800 jonglages = 0.5 point
+ Bonus 0.5 point pour une des deux équipes ou les deux équipes dépassant les 1000 jonglages.



Propositions et retours des Districts



*Groupe de Travail
Règlements Sportifs Jeunes*

U13

Propositions / Remarques:



Michel
NAGEOTTE

Que tous les districts mettent en place la jonglerie (avec si possible le même barème pour tout le monde)

Jonglerie en U13 : compte-tenu de l'expérience « Franche-Comté » sur plusieurs saisons, je suis plutôt sur un bonus que sur un défi avec vainqueur et battu. Maintenant pour le bonus oui à la barre minimum de 800. Par ailleurs je proposerai une barre à 1000 et un bonus « plus » à 1200. En U13, de nombreuses équipes arrivaient à 1200 sur 8 joueurs (GB non obligatoire)

U13IS : avec 10 matchs à caser et toutes les contraintes (sélections, Pitch, Pôle espoirs, ..), le championnat devra commencer plus tôt qu'actuellement.



U13



Constats
Feuille de match FMI

Feuille de match informatisée saison 2019/2020:

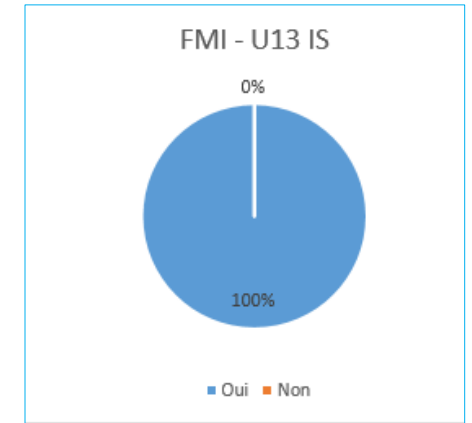
OUI pour 71, 39, 58, 89

NON pour 21, 25/90 et 70

Feuille de match informatisée saison 2020/2021:

OUI pour 71, 39, 58, 21, 89

NON pour 25/90 et 70 (Raison : Défis techniques – Feuille supplémentaire)



Proposition (Validée en Burel du 27/10) :

La feuille de match informatisée sera imposée en U13 IS à compter de 2020/2021.

La feuille de jonglages est conservée et sera à renvoyer en complément.

Ce déploiement permettra également d'améliorer notre système de détection PPF (Foot clubs/Foot 2000).

Bureau du 04 novembre

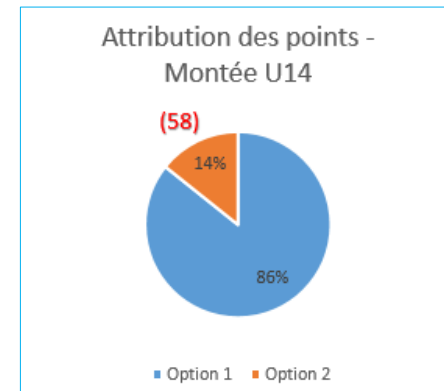


U14

Groupe de Travail Règlements Sportifs Jeunes/ETR

Propositions :

- **Option 1 Non validée en Burel du 27/10** : Pour l'accession en U14, les 20 pts attribués aux équipes de la finale régionale U13 Pitch seront supprimés
- **Option 2 (Validée en Burel du 27/10)** : Conserver 5 points (Or, après calcul des saisons précédentes, 5 points influencent également le classement)



Concernant l'incidence des points attribués au festival, nous ne pouvons analyser que sur la saison 2018/2019 pour l'accession à la saison 2019/2020.

*Si on enlève les points du festival, deux équipes n'auraient pas participé au championnat U14, il s'agit de Sens et du SNID.
Les deux équipes qui en auraient bénéficiées : Auxerre Stade et Lons le Saunier.*

En mettant uniquement 5 points au festival, cela aurait changé puisque Sens aurait pris la place de Lons. Il y a donc un impact direct.

La saison d'avant, nous avons composé avec les U14 de Bourgogne et les U13 de Franche-Comté.

Enfin, cette saison, nous n'avons pas pu réaliser la finale régionale U13 Pitch en raison des conditions sanitaires.



- **Validée en Burel du 27/10** : Pour l'accession en U14, le 1^{er} de chaque championnat de district U13 année n-1 marquera autant de points que le dernier des groupes U13 IS

Bureau du 04 novembre



Groupe de Travail Règlements Sportifs Jeunes

Propositions :



U14

Validée en Burel du 27/10

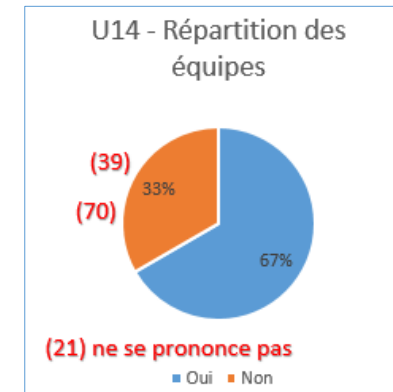
- 24 équipes en U14R
- 1^{ère} Phase : 4 poules de 6 équipes
- 2^{ème} phase : 1 poule Elite (6) + 3 poules géographiques (3x6)

Validée en Burel du 27/10

- Chaque district aura au minimum 1 équipe en U14R (Cohérence dans le Projet de Performance fédéral – Fidélisation des talents).

Burel du 27/10 : Suggestion d'une autre proposition – Equipe en surnuméraire

Dans le cas où un district n'aurait pas d'équipe en U14R compte tenu des points obtenus en U13 de la saison précédente, l'équipe ayant obtenu le plus de points sera intégrée au championnat U14R à la place de l'ayant droit ayant obtenu le moins de points.



Propositions et retours des Districts



*Groupe de Travail
Règlements Sportifs Jeunes*

U14

Propositions / Remarques:



Pas favorable à une équipe minimum par district. Ne pourrait-on pas réfléchir à une équipe par district regroupant les meilleurs joueurs des clubs non qualifiés pour jouer en ligue ? C'est peut-être trop compliqué mais ce serait bien dans le cadre du PPF.



Nous sommes favorables à ce que ce soit le sportif qui compte avant tout dans le choix des équipes qui resteront en ligue afin d'assurer une cohérence de niveau. Mais afin d'équilibrer les chances de chaque district nous comprenons l'idée d'accorder une place mini à chacun. Du coup il n'y a pas consensus sur cet élément au sein de notre district et je souhaiterai proposer une équipe minimum par district soit présente à la condition qu'elle n'est pas terminée à la dernière place afin de limiter les risques d'avoir un groupe déséquilibré

U15R

Propositions :

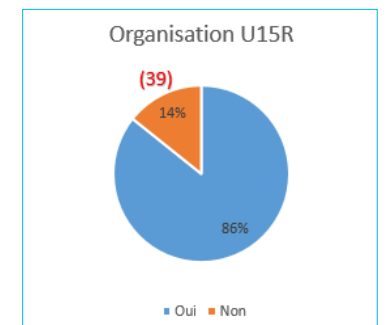


Validée en Burel du 27/10

- Augmenter le nombre d'équipes en championnat U15R passant de 12 à 18 équipes (1^{ère} phase : 3 poules de 6 équipes)
 - 2^{ème} phase : 1 poule Elite à 6 équipes + 2 poules géographiques de 6 équipes.
- (Argument Trop de déplacements + Fournir suffisamment d'équipes en U16 N+1)

Validée en Burel du 27/10 : Création de 2 Coupes distinctes U14 et U15 (Nombre d'équipes suffisantes)

- La coupe U14/U15 à supprimer ??? Mauvaise compréhension !!!
- Une coupe U14 et une coupe U15 (Sondage auprès des clubs ?)



Propositions et retours des Districts



*Groupe de Travail
Règlements Sportifs Jeunes*

U15R



Propositions / Remarques:



Coupes U14 et U15 distinctes est pour moi plutôt une bonne idée. Je l'avais proposé déjà pour cette saison compte-tenu du nombre d'équipes. Maintenant pour les coupes, ne serait-il pas plus intéressant de constituer des équipes de « secteurs » permettant de voir les meilleurs. Par exemple une équipe pour la Haute-Saône, 3 pour le Doubs/TB, x pour les autres districts. On pourrait constituer 12 équipes avec une première phase en groupes de 4 soit 3 matches puis des $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$ et finales. Nous avons déjà évoqué cette hypothèse en Franche-Comté il y a plusieurs années !

Michel
NAGEOTTE

Je pense qu'il va falloir repenser les coupes jeunes car les clubs ont pratiquement tous une équipe U15 et une équipe U14 et ne comprennent pas cette coupe U15.

Bureau du 04 novembre



Groupe de Travail Règlements Sportifs Jeunes/ETR

- Pourquoi cette réflexion ? Dans le cas où le club professionnel ou amateur descend de U17 National ou U19 National

Si un club perd sa place en U19N ou U17N, il peut intégrer le championnat U18R (Règlement actuel)

Proposition :

Validée en Burel du 27/10

- Suppression des 70 points aux clubs professionnels en U15 pour monter en U16
Remplacement par un alinéa : les clubs professionnels avec un Centre de Formation Agrée peuvent demander et obtenir une place dans les championnats U15R1 et U16R1 quelque soit le nombre de points obtenus

Clubs Professionnels

Sur les 3 dernières saisons, les CLUBS PROS n'ont pas eu besoin des 70 pts automatiques pour jouer en U16R1 la saison suivante : ils les ont gagné « sur le terrain » (voici les classements) sauf pour la saison 2020/2021

U15 R1 / Phase Unique	Poule Unique
Classement officiel au 19/06/2018 12:00:01	Pts
1 Sochaux Montb. Fc 1	55
2 Dijon Fco 1	54
3 Auxerre Aj 1	47
4 Nevers S8 Fc 1	38
5 Belfortaine A S M 1	35
6 Montceau Fc 1	32
7 Racing Besancon 1	30
8 Maconnais Uf 1	23
9 Pontarlier Ca 1	22
10 Dijon Asppt 1	21
11 Vesoul Fc 1	19
12 Clemenceau Bes. 1	-2

U15 R / Phase Unique	Poule Unique
Classement officiel au 24/06/2019 15:26:35	Pts
1 Sochaux Montb. Fc 1	62
2 Auxerre Aj 1	47
3 Racing Besancon 1	47
4 Dijon Fco 1	40
5 Pontarlier Ca 1	38
6 Belfortaine A S M 1	30
7 Chalons Fc 1	26
8 Dijon Asppt 1	23
9 Vesoul Fc 1	22
10 Montceau Fc 1	17
11 Jura Dolois Football 1	10
12 Maconnais Uf 1	7



U15 R / Phase Unique	Groupe 0
Classement officiel au 15/05/2020	Pts
1 Sochaux Montb. Fc 1	33
2 Pontarlier Ca 1	31
3 Dijon Fco 1	21
4 Belfortaine A S M 1	18
5 Racing Besancon 1	18
6 Dijon Usc 1	14
7 Auxerre Aj 1	14
8 Chalons Fc 1	13
9 Jura Dolois Football 1	10
10 Montceau Fc 1	9
11 Nevers S8 Fc 1	9
12 Dijon Asppt 1	5

**Saison
2020/2021**
Exemple
Pas de U15 AJA

Propositions et retours des Districts



*Groupe de Travail
Règlements Sportifs Jeunes*

Proposition complémentaire - Clubs Professionnels

Propositions / Remarques:



Nous souhaitons que toutes les équipes quelque soient le statut du club, ou la présence d'un centre de formation ou non aient les mêmes chances sans bonus ou place réservée.



Bureau du 04 novembre



*Groupe de Travail
Règlements Sportifs Jeunes/ETR*

Candidatures en championnat régional

Proposition :

Validée en Bureau du 27/10

➤ Les clubs candidatent dans une catégorie et non plus par niveau

Si ils n'ont pas assez de points pour aller en R1, ils pourront être en R2 (à condition d'avoir le nombre de points requis)

Candidature en
Championnat Régional



APPEL A CANDIDATURE



U16R2/U17R

U16R2 : Validée en Bureau du 27/10

U17R : Non validée en Bureau du 27/10

➤ Constats : Cas précis Cosne/Lons en U16R2 = 0/8 !!! 8 heures de route Aller/retour ! 600 Kms !

Déplacements trop longs !?! Les groupes !?! Jour de match dimanche matin !

Compétitions sans montées en fin de saison !

➤ Propositions d'une autre formule :

1^{ère} Phase : 4 Poules de 6 équipes

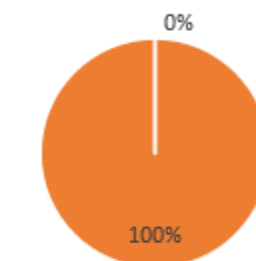
2^{nde} Phase : 1 poule Elite (6) et 3 poules géographiques (3x6)

Réflexion autour de ces championnats de Jeunes :

- Laisser les clubs choisir leurs créneaux (Dimanche matin inadapté)
- Proposer des rencontres en lever de rideau ou en nocturne



Formule U16R2/U17R



■ Conserver le championnat
■ Proposition 2 phases

Propositions et retours des Districts



*Groupe de Travail
Règlements Sportifs Jeunes*

U16R2/U17R



Propositions / Remarques:



Laisser la possibilité de jouer ces matchs le dimanche après-midi (surtout quand il y a de grands déplacements).

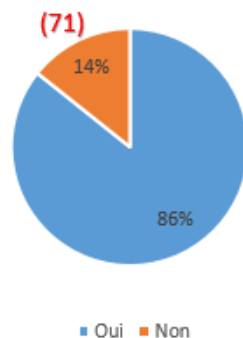


Par club, une seule équipe en U17 ou U18, à priori favorable ... mais les clubs en championnat national auront-ils deux équipes ? Dans ce cas inéquitable !

Bureau du 04 novembre



U18R - Points pour accéder



U18R

Groupe de Travail Règlements Sportifs Jeunes/ETR

CRITERES ACCESSION U18 R		
CRITERES SPORTIFS 70 POINTS		
Clubs en U17 ou U19 Nat	Classement	Points
U16 R1 N-2	1er	70
	2ème	66
	3ème	62
U16 R1 N-1	1er	70
	2ème	66
	3ème	62
	4ème	58
	5ème	54
	6ème	50
	7ème	46
	8ème	42
	9ème	38
	10ème	34
	11ème	30
	12ème	0
U17 R N-1	1er	70
	2ème	60
	3ème	56
	4ème	52
	5ème	48
	6ème	44
	7ème	40
	8ème	36
	9ème	32
	10ème	28
	11ème	24
	12ème	0
CRITERES STRUCTURELS 30 POINTS		

Texte actuel

Proposition validée en Burel du 27/10

Points pour accéder en U18R

U16R1 N-2 : A supprimer
U16 R1 N-1 : A conserver
U17 R N-1 : A conserver

Les équipes U16R1 peuvent postuler en U17R et en U18R.

Si le club concerné obtient un nombre suffisant de points dans les deux championnats, il aura pour obligation de confirmer l'inscription de son équipe uniquement dans l'une des deux compétitions.

Propositions et retours des Districts



*Groupe de Travail
Règlements Sportifs Jeunes*

U18R



Propositions / Remarques:



Correction : Les équipes U16R1 peuvent postuler soit en U17R, soit en U18R

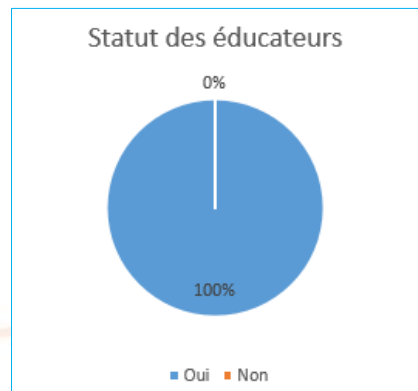


Pour les U16 R1 accès au choix en U17 ou U18 oui mais OK pas les deux !. Dans ce cas suppression de N-2 pour les grilles d'accèsion me parait logique.

Bureau du 04 novembre



Groupe de Travail Règlements Sportifs Jeunes/ETR



Statut des Educateurs



Propositions :

Validée en Burel du 27/10

- 1 éducateur salarié ou non pourra couvrir une équipe de jeunes et une équipe Séniors soumises à obligation du même club si créneaux de compétition différents

Non validée en Burel du 27/10

- 1 éducateur pourra couvrir deux équipes de clubs différents à la condition qu'il soit salarié dans un des deux clubs (Une licence Educateur dans un club et une autre dirigeant dans l'autre club).

Validée en Burel du 27/10

- 1 BMF pourra couvrir les U15 si la saison précédente, il entraînait déjà l'équipe U14 dans le même club.

EQUIPES	OBLIGATIONS	SANCTIONS FINANCIERES	SANCTIONS SPORTIVES
R1	Licence Technique Régionale + B.E.F	170 €	FFF : -1 point par match disputé en situation irrégulière (après expiration délai 30 jours)
R2	Licence Technique Régionale + B.E.F	85 €	FFF : -1 point par match disputé en situation irrégulière (après expiration délai 30 jours)
R3	Licence Technique Régionale + B.M.F	50 €	Néant
R1F	Licence Technique Régionale + B.M.F	50 €	Néant
U18R	Licence Technique Régionale + B.E.F	50 €	Néant
U17R	Licence Technique Régionale + B.M.F	30 €	Néant
U16R1	Licence Technique Régionale + B.E.F	50 €	Néant
16R2	Licence Technique Régionale + B.M.F	30 €	Néant
U15R	Licence Technique Régionale + B.E.F	50 €	Néant
14R	Licence Technique Régionale + B.M.F	30 €	Néant
FUTSAL R1	Licence Educateur Fédéral + CFF3 + Futsal Base	Néant	Néant
D1	Licence Educateur Fédéral + CFF3	Néant	Néant

Statut des Educateurs

Remarques:



Attention à préciser que l'éducateur salarié pourra couvrir deux équipes de clubs différents à la condition qu'il soit salarié dans les deux clubs (directement avec ces clubs ou par un groupement d'employeur). Il n'a pas le droit d'être bénévole dans un des deux clubs. (l'idée est d'éviter que des personnes se mettent sous contrat 5h ou 10h avec un club et un autre contrat de 5h ou 10h avec un autre club).



Bureau du 04 novembre

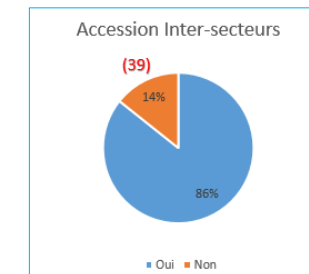


Groupe de Travail Règlements Sportifs Jeunes/ETR



Accession inter-secteurs

Saison 2020/2021



Chiffre avec les équipes de district à 11 uniquement

	115	70	39	21	71	89	58	TOTAL
U18	71	24	29	28	47	28	13	240
U15	82	28	20	44	62	34	17	287
U13	160	53	54	90	123	67	34	581
	115	70	39	21	71	89	58	TOTAL
U18	5,324	1,800	2,174	2,099	3,524	2,099	0,974	18
U15	5,142	1,756	1,254	2,759	3,888	2,132	1,066	18
U13	9,913	3,283	3,345	5,576 (-1)	7,621	4,151	2,106 (+1)	36

Chiffre avec les équipes de district à 11 et à 8 (les changements par rapport au tableau du dessus sont en vert)

	115	70	39	21	71	89	58	TOTAL
U18	71	24	29	28	47	28	13	240
U15	85	28	32	44	62	35	17	303
U13	160	53	54	90	123	67	34	581
	115	70	39	21	71	89	58	TOTAL
U18	5,324	1,800	2,174	2,099	3,524	2,099	0,974	18
U15	5,049	1,663	1,900	2,613 (-1)	3,683	2,079	1,009	18
U13	9,913	3,283	3,345	5,576 (-1)	7,621	4,151	2,106 (+1)	36

Proposition :

Validée en Bureau du 27/10

Comptabiliser uniquement les équipes évoluant à 11 + Equipes évoluant en inter-secteurs (1^{ère} phase en district)

Propositions et retours des Districts



*Groupe de Travail
Règlements Sportifs Jeunes*

**Accession
inter-secteurs**

Propositions / Remarques:



Dans les calculs de répartition entre les districts pour les inter districts, OK pour qu'il y ait toujours un minimum et le reste au prorata des équipes concernées (donc non prise en compte du foot à 8) ou alors au prorata des licenciés. Pourquoi omettre les équipes jouant en Ligue ?



Nous notons un axe travail strict et exclusivement tourné vers l'élite, Nous demandons à ce que les équipes de foot à huit soient prises en compte dans les calculs du nombre d'équipes définissant les accessions en inter secteurs. Le développement et la pérennisation des équipes et des clubs passent par cette acceptation.

Le système proposé est un système fermé, réservé aux clubs des villes ou des bourgs, pilleurs pour certains, des clubs ruraux. Tout club peut traverser une période difficile, nous devons lui laisser une chance d'espérer retrouver de l'ambition.

Règlements généraux FFF (Article 167)
Éléments fournis par Y.Cassier District 71

Bureau du 27/10

En réflexion

Tableau à modifier et
à le mettre en
correspondance avec
nos compétitions

Lecture du tableau, exemple 1 :

Le joueur concerné est U16 et son club a une équipe en R1 U16, une équipe en R2 U17 et une équipe en D2 U16.

Joueur U19	Joueur U18		Joueur U17		Joueur U16		Joueur U15		Joueur U14		Joueur U13	
CN U19	CN U18		CN U17		CN U16							
R1 U19	R1 U18	R1 U18	R1 U17	R1 U17	R1 U16	R1 U16	R1 U15	R1 U15	R1 U14	R1 U14	R1 U13	R1 U13
R2 U19	R2 U18	R2 U18	R2 U17	R2 U17	R2 U16	R2 U16	R2 U15	R2 U15	R2 U14	R2 U14	R2 U13	R2 U13
R3 U19	R3 U18	R3 U18	R3 U17	R3 U17	R3 U16	R3 U16	R3 U15	R3 U15	R3 U14	R3 U14	R3 U13	R3 U13
D1 U19	D1 U18	D1 U18	D1 U17	D1 U17	D1 U16	D1 U16	D1 U15	D1 U15	D1 U14	D1 U14	D1 U13	D1 U13
D2 U19	D2 U18	D2 U18	D2 U17	D2 U17	D2 U16	D2 U16	D2 U15	D2 U15	D2 U14	D2 U14	D2 U13	D2 U13
D3 U19	D3 U18	D3 U18	D3 U17	D3 U17	D3 U16	D3 U16	D3 U15	D3 U15	D3 U14	D3 U14	D3 U13	D3 U13

Joueur U16	
CN U17	
R1 U17	R1 U16
R2 U17	R2 U16
R3 U17	R3 U16
D1 U17	D1 U16
D2 U17	D2 U16
D3 U17	D3 U16



Dans la colonne relative au joueur U16, l'équipe R1 U16 est située au-dessus de l'équipe R2 U17 qui est elle-même située au-dessus de l'équipe D2 U16.

Le joueur U16 peut jouer sans surclassement avec ces trois équipes et celle qui évolue au plus haut niveau hiérarchique est l'équipe R1 U16 (R1>R2>D2).

Pour le joueur U16, l'équipe R1 U16 est donc une équipe supérieure par rapport à l'équipe R2 U17 et à l'équipe D2 U16, tandis que l'équipe R2 U17 est supérieure à l'équipe D2 U16.

Pour rappel, dans la colonne relative au joueur U16, on trouve des équipes U17 et U16 mais pas d'équipes U18 car le tableau est construit sur le principe selon lequel un joueur U16 a besoin d'un surclassement pour jouer dans une équipe U18 : donc pour le joueur U16, une équipe U18 n'est pas une équipe supérieure par rapport à une équipe U17 ou U16.



Quid d'un joueur U16 dont l'équipe U16 régionale ne joue pas et qui ne peut pas évoluer dans l'équipe U18 départementale de son club composée de U16/U17/U18 ?

ARTICLE 24

Participation aux compétitions

Pour le joueur U18 : Le championnat U19 National est supérieur aux championnats régionaux U19 R1 et U18 R1, ces deux championnats ont le même niveau hiérarchique et sont supérieurs aux championnats U19 R2 et U18 R2 qui également sont tous deux égaux hiérarchiquement. Les championnats U19 R2 et U18 R2 sont quant à eux supérieurs aux championnats départementaux U18 et U19.

- Pour le joueur U17 : Le championnat U17 National est supérieur aux championnats régionaux U18 R1 et U17 R1, ces deux championnats ont le même niveau hiérarchique et sont supérieurs aux championnats U18 R2 et U17 R2 qui également sont tous deux égaux hiérarchiquement. Les championnats U18 R2 et U17 R2 sont quant à eux supérieurs aux championnats départementaux U18 et U17.

- Pour le joueur U16 : Le championnat U17 National est supérieur aux championnats régionaux U17 R1 et U16 R1, ces deux championnats ont le même niveau hiérarchique et sont supérieurs aux championnats U17 R2 et U16 R2 qui également sont tous deux égaux hiérarchiquement. Les championnats U17 R2 et U16 R2 sont quant à eux supérieurs aux championnats départementaux U17 et U16.

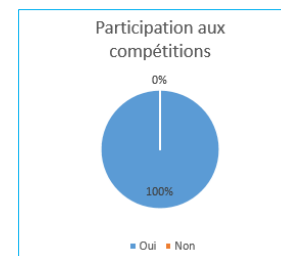
- Pour le joueur U15 : Les championnats régionaux U16 R1 et U15 R1 ont le même niveau hiérarchique et sont supérieurs aux championnats U16 R2 et U15 R2 qui également sont tous deux égaux hiérarchiquement. Les championnats U16 R2 et U15 R2 sont quant à eux supérieurs aux championnats départementaux U16 et U15.

- Pour le joueur U14 : Les championnats régionaux U15 R1 et U14 R1 ont le même niveau hiérarchique et sont supérieurs aux championnats U15 R2 et U14 R2 qui également sont tous deux égaux hiérarchiquement. Les championnats U15 R2 et U14 R2 sont quant à eux supérieurs aux championnats départementaux U15 et U14.

Proposition :

Validée en Bureau du 27/10 et déjà en cours de réactualisation par la commission compétente

Réactualiser les niveaux de compétition en lien avec l'architecture de nos championnats actuels



Propositions / Remarques générales :



Problème important à résoudre au plus vite : cohérence entre éducateurs déclarés (à la SROC) et réalités de terrain !



Une réflexion doit être engagée également sur les jours et horaires de pratiques notamment la gestion des plannings de journées entre les compétitions ligue/district.



Nous pensons qu'il existe d'autres solutions que d'augmenter le nombre d'équipes pour réduire les distances, et de continuer l'appauvrissement des Districts.

Un travail par secteur géographique en inter Districts serait profitable dans certaines catégories, notamment au niveau 2

Il permettrait non seulement de réduire les distances, d'éviter la fatigue des jeunes étudiants et surtout de ne pas décourager l'investissement des bénévoles, dans ces moments difficiles tant au plan sanitaire que des ressources des foyers.

Bureau du 04 novembre



*Groupe de Travail
Règlements Sportifs Jeunes*

SUJETS

A EVOQUER ULTERIEUREMENT



**Groupe de Travail LBFC
À réactiver avec une représentation
De tous les districts**



Attente de la modification
des championnats Nationaux
Vœu Fédéral ?!?



Groupe de Travail
Règlements Sportifs Jeunes

SUJET

A EVOQUER ULTERIEUREMENT

Propositions et retours
des Districts



Groupe de Travail
Règlements Sportifs Jeunes/ETR

N3

Voire Club R1 Accédant



ARTICLE 6 – OBLIGATIONS

Les clubs participant au National 3 sont dans l'obligation :

3. D'engager au moins deux équipes de jeunes de football à 11 (dont au moins une équipe participant à une compétition de catégorie U19 ou U18, ou à une compétition U17 si aucune compétition U19 ou U18 n'est organisée par la Ligue ou le District) dans les championnats officiels de jeunes (nationaux, régionaux, départementaux) et d'y participer jusqu'à son terme.



Article 6 : Obligations Equipes de Jeunes Championnat National 3

Les clubs sont dans l'obligation d'inscrire une équipe U18 au détriment éventuellement d'une équipe U17R

Frein à une Politique Sportive Club !

SUJET

A EVOQUER ULTERIEUREMENT

Propositions et retours
des Districts

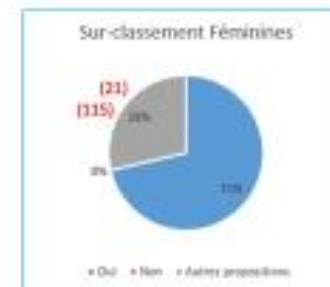


Groupe de Travail
Règlements Sportifs Jeunes/ETR

**Sur-Classement
Féminines**



Proposition :



Constat : Sur-classement des U16F et U17F en Seniors F (Frein au développement des championnats U18F)

- Sur-classement de 1 U16F et 1 U17F si une Ecole Féminine de Football labellisée existe dans le club
- Sur-classement de 1 U16F et 1 U17F autorisées à condition d'avoir une équipe U18F en activité dans le club
- Sur-classement de 3 U16F et 3 U17F si EFF + Equipe U18F

Réflexion
R3 : -1 point ?!?
Même obligation
Pour les D1 Départementales ?!?

SUJET

A EVOQUER ULTERIEUREMENT

Propositions et retours
des Districts



Groupe de Travail
Règlements Sportifs Jeunes/ETR

Proposition :
Délicat en AG électorale !

Obligations
Educateurs

Proposition :
Réflexion à mener
ultérieurement !



EQUIPES	OBLIGATIONS	SANCTIONS FINANCIERES	SANCTIONS SPORTIVES	Propositions
R1	Licence Technique Régionale + B.E.F	170 €	FFF : -1 point par match disputé en situation irrégulière (après expiration délai 30 jours)	
R2	Licence Technique Régionale + B.E.F	85 €	FFF : -1 point par match disputé en situation irrégulière (après expiration délai 30 jours)	
R3	Licence Technique Régionale + B.M.F	50 €	Néant	FFF : -1 point par match disputé en situation irrégulière (après expiration délai 30 jours)
R1F	Licence Technique Régionale + B.M.F	50 €	Néant	
U18R	Licence Technique Régionale + B.E.F	50 €	Néant	
U17R	Licence Technique Régionale + B.M.F	50 €	Néant	FFF
U16R1	Licence Technique Régionale + B.E.F	50 €	Néant	
16R2	Licence Technique Régionale + B.M.F	30 €	Néant	FFF
U15R	Licence Technique Régionale + B.E.F	50 €	Néant	
14R	Licence Technique Régionale + B.M.F	50 €	Néant	
FUTSAL R1	Licence Educateur Fédéral + CFF3 + Futsal Base	Néant	Néant	Futsal Base Initiation et Entraînement
D1	Licence Educateur Fédéral + CFF3	Néant	Néant	Cycle I (CFF1/CFF2/CFF3)

Attente Texte fédéral
AG FFF Elective

SUJET

A EVOQUER ULTERIEUREMENT

Propositions et retours
des Districts



**Les
Groupements**

Groupe de Travail
Règlements Sportifs Jeunes

**Vérification des
Groupements validés par
les districts et la Ligue ?**

Besoin d'avoir des précisions sur le Label Jeunes FFF et les GJ ?

- Mon club est en groupement de la catégorie U12 à la catégorie U19 : je peux candidater avec le n° d'affiliation de mon groupement. Les effectifs des U6 au U11 sont pris en compte dans l'ensemble des clubs concernés par le groupement.
- Mon club est en groupement de la catégorie U14 à la catégorie U19 : le groupement ne peut être labellisé. Les clubs concernés peuvent en revanche candidater pour l'obtention du Label "Espoir".
- Si un Groupement des U13 au U19 veut faire la démarche du Label Jeunes il bénéficiera des effectifs de tous les clubs concernés (U6 U11), et il enregistre les données via le N° affiliation du Groupement
- Les clubs peuvent-ils faire une démarche seuls ? Oui mais ils ne pourront pas avoir de label car ils n'ont pas d'équipe U13
- Si un Groupement des U14 au U19, la démarche est-elle identique ? Le groupement n'est pas labellisable car il n'a pas d'équipe U13.
- Les clubs concernés peuvent faire une demande et être Label Jeunes Espoir ? les clubs peuvent tout à fait postuler

Quid du label ?
Stop Groupement ?
Stop Entente ?
Quel club est toujours labellisé ?

Bureau du 04 novembre



*Groupe de Travail
Règlements Sportifs Jeunes/ETR*

Remarques Diverses

